Affiché le

ID: 029-212901052-20191217-2019624-DE

Ville de Landivisiau - Séance du 13 décembre 2019 - n° 2019/624

ASSOCIATION CLUB DE BADMINTON LANDIVISIEN - SUBVENTION « FORFAIT ENCADREMENTS/ BENEVOLES »

Madame Françoise LE BRIS, Adjoint au Maire, rappelle que, par délibération en date du 4 avril 2019, le Conseil municipal a réaffirmé sa volonté de continuer à soutenir les associations locales sollicitant l'aide financière de la Ville. Ainsi, Comme les années précédentes, le montant global des subventions destinées aux associations sportives a été réparti avec :

- un forfait de base pour chaque association,
- une dotation par jeune licencié de moins de 18 ans,
- une dotation encourageant la professionnalisation de l'encadrement des jeunes.

Pour l'examen des subventions 2019, le Conseil municipal a également approuvé l'attribution de quatre nouveaux forfaits :

- un forfait visant à encourager le sport adapté : 100 €,
- un forfait destiné à accompagner les clubs dans leurs déplacements sportifs : 1 000 €,
- un forfait valorisant les actions jeunes : 500 €,
- un forfait « formation encadrants/bénévoles » : 300 €.

Au vu de ces critères, une subvention de 1 400 € a été attribuée au club de badminton Landivisien.

A l'examen du dossier et des actions menées lors de la saison sportive, la commission « vie associative-sport » a proposé d'attribuer le forfait « formation encadrements / bénévoles ». Toutefois, le Conseil municipal ne pouvant pas accorder une aide financière plus importante que la subvention demandée par une association, il n'a pas été possible de retenir cette proposition qui aurait majoré la subvention de 300 €.

CONSIDERANT que, par courrier en date du 15 juin 2019, l'association Club de Badminton Landivisien sollicite le versement de ce complément de subvention compte tenu des frais engendrés en matière de formation des éducateurs (800 €),

VU l'avis favorable de la commission « Vie associative - Sport » en date du 2 décembre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame LE BRIS, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

Envoyé en préfecture le 17/12/2019 Reçu en préfecture le 17/12/2019 Affiché le

ID: 029-212901052-20191217-2019624-DE

APPROUVE versement d'une subvention de 300 € à l'association Club de Badminton Landivisien correspondant au forfait destiné à accompagner les clubs dans la formation des encadrants/bénévoles.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

| VOTE | |
|--------------------|----|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 29 |
| POUR | 29 |
| CONTRE | 0 |

Fait à Landivisiau, le 13 décembre 2019. Le Maire, Laurence CLAISSE.

